

**COMMUNE DE SAINT-FLOUR**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025**  
**DELIBERATION N°17/03/2025-25**

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept Mars, à dix-neuf heures, le  
Présents : 23 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en  
Absents représentés : 4 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation  
Absents excusés : 2 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.  
Votants : 27

**Étaient présents :**

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjointes,  
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM. Christian GRENIER, Nicolas FERNANDEZ, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick MOURET, Marc POUUNET, MME Martine GUIBERT, M. Bruno TEISSEDE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie-Pierre MURAT, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. Géraud DELPUECH par M. Jean-Luc PERRIN,  
MME Mathilde BOUT par MME Florie PAROU,  
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,  
MME Marine NEGRE par MME Maryline VICARD.

**Absents excusés :**

MMES Patricia RENAUD, Nathalie LESTEVEN.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 25 MARS 2025  
et que la convocation avait été faite et publiée le 11 Mars 2025.

Le présent extrait a été transmis le 24 MARS 2025  
à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMEUBLES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2024**

**RAPPORTEUR : Madame Annick MALLET**

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à examiner le bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles réalisées par la Commune au cours de l'exercice 2024. Ce bilan doit figurer dans les documents annexés au Compte Administratif 2024, conformément aux tableaux joints en annexe.

### **Budget Principal :**

La lecture de ce bilan comporte, pour l'exercice 2024, trois cessions (121 451,00 € T.T.C.) et deux acquisitions (15 686,37 € T.T.C)

#### **Les cessions concernent :**

- ⇒ La parcelle cadastrée section AS n° 253 située 22 avenue du 11 Novembre à la SCI LA FERME DU MAZEL à l'euro symbolique ;
- ⇒ Les parcelles cadastrées sections AV n° 117, AV n° 118, AV n° 182 et AV n° 185 situées 2 avenue du 11 Novembre à la SCI LOUISE pour 70 000 € T.T.C (Ancienne pharmacie du Pont neuf) ;
- ⇒ Les parcelles cadastrées sections AL n° 866, AL n° 868 et AL n° 869 situées Croix de Montplain à Madame et Monsieur PICHOT pour 51 450,00 € T.T.C.

#### **Les acquisitions concernent :**

- ⇒ La parcelle cadastrée section AR n° 604 située à Saint-Flour à l'indivision REYT-DUTEIL pour 10 000 € T.T.C. ;
- ⇒ La parcelle cadastrée section AR n° 61 située 19 place d'Armes à l'Etablissement Public Foncier Auvergne pour 5 686,37 € T.T.C.

### **Budget Annexe Service Eau :**

La lecture de ce bilan ne comporte aucune cession ni acquisition pour l'exercice 2024.

### **Budget Annexe Service Assainissement :**

La lecture de ce bilan ne comporte aucune cession ni acquisition pour l'exercice 2024.

### **Budget Annexe Service Campings :**

La lecture de ce bilan ne comporte aucune cession ni acquisition pour l'exercice 2024.


Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après avoir délibéré,

**- APPROUVE le bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles réalisées au cours de l'exercice 2024, tel qu'il figure en annexe.**

POUR : 27 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,



Philippe DELORT

L'élu secrétaire de séance,



Florie PAROU

**BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2024**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMEUBLES**

**BUDGET ANNEXE SERVICE CAMPINGS**

(Article L.2241-1 du C.G.C.T.)

ACQUISITIONS		CESSIONS	
OBJET	MONTANT (T.T.C.)	OBJET	MONTANT (T.T.C.)
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €



**BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2024**  
**COMPTE ADMINISTRATIF**  
**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMEUBLES**  
**BUDGET PRINCIPAL**

(Article L.2241-1 du C.G.C.T.)

ACQUISITIONS		CESSIONS	
OBJET	MONTANT (T.T.C.)	OBJET	MONTANT (T.T.C.)
Parcelle cadastrée section AR n° 604 située à Saint-Flour à l'indivision REYT-DUTEIL	10 000,00 €	Parcelle cadastrée section AS n° 253 située 22 avenue du 11 Novembre à la SCI LA FERME DU MAZEL	1,00 €
Parcelle cadastrée section AR n° 61 située 19 place d'Armes à l'Etablissement Public Foncier Auvergne	5 686,37 €	Parcelles cadastrées section AV n° 117, AV n° 118, AV n° 182 et AV n° 185 situées 2 avenue du 11 Novembre à la SCI LOUISE	70 000,00 €
		Parcelles cadastrées section AL n° 866, AL n° 868 et AL n° 869 situées Croix de Montplain à Madame et Monsieur PICHOT	51 450,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 686,37 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>121 451,00 €</b>

**BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2024**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMEUBLES**

**BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT**

(Article L.2241-1 du C.G.C.T.)

ACQUISITIONS		CESSIONS	
OBJET	MONTANT (H.T.)	OBJET	MONTANT (H.T.)
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2024

COMPTE ADMINISTRATIF

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMEUBLES

BUDGET ANNEXE SERVICE EAU

(Article L.2241-1 du C.G.C.T.)

ACQUISITIONS		CESSIONS	
OBJET	MONTANT (H.T.)	OBJET	MONTANT (H.T.)
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** lundi 24 mars 2025 14:42  
**À:** SECRETARIAT Ville de Saint-Flour  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-25

## ***':. Notification FAST :***

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-25, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250324-17-03-2025-25-DE.

**Informations sur l'acte**

Numero : 17-03-2025-25

Objet : Bilan des acquisitions et cessions d'immeubles réalisées au cours de l'exercice 2024

Date de décision : 24/03/2025

Date de transmission : 24/03/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>